

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT SEPT FÉVRIER DEUX MIL QUATORZE, à VINGT HEURES, sous la présidence de Claude MAINGUY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Claude MAINGUY – Patrice BENESTEAU – Véronique CHOTARD – Vincent FOURNERET – Pascal VIAU – Arnaud PANAGET – Philippe NICOLAS – Marie-Françoise LEBRETON – Cathy SAULNIER – Didier BOIGNE – Philippe BOUVIER – Marie LEGENDRE – Mireille GALBRUN – Philippe DESCHAMPS – Tony GOISLARD – Patrice ROBERT

Secrétaire de Séance : Véronique CHOTARD

Présentation de la charte d'aménagement de la Communauté de communes Vallée Loire Authion

La charte d'aménagement de la CCVLA se donne comme ambition d'être le projet du territoire communautaire avec pour optique de coordonner les grands enjeux de l'aménagement de l'espace : habitat, développement économique, transport, préservation environnementale.

Véritable outil d'aide à la décision à l'échelle intercommunale, cette charte qui reste à compléter par quelques thèmes va permettre une articulation entre le SCOT et les documents d'urbanisme des communes et un appui à la mise en œuvre des orientations du Plan Départemental de l'Habitat.

Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2014 est adopté à l'unanimité

Informations intercommunales :

➤ **Conseil communautaire de la CCVLA du 18 février 2014**

- Vote du Compte administratif 2013

Excédent cumulé fonctionnement : 1 948 081.39 €

Déficit cumulé investissement : - 367 640.76 €

- Vote du Budget primitif 2014

Section de fonctionnement : 7 999 601.94 €

Section d'investissement : 2 782 082.92 €

- Vote des taux d'imposition : contribution foncière économique à 22.48 %, taxe d'habitation à 8.95 %, taxe foncier bâti à 0.58 %, taxe foncier non bâti à 2.30 %

➤ **Journée vélo – le 29 juin 2014**

Le circuit est identique à celui de 2013. Les communes sont invitées à proposer des animations.

➤ **Le SICALA Anjou Atlantique se réunira le 28 février 2014**

Créé depuis le 1^{er} janvier 2014 suite à la fusion du SICALA et du Syndicat Intercommunal des Communes riveraines de Loire.

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2013

Les membres du Conseil municipal, DECLARENT que les comptes de gestion dressés (budget commune et budget lotissement), pour l'exercice 2013, par le Receveur municipal visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

Sous la présidence de Patrice BENESTEAU, Adjoint délégué, les membres du Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2013 dressés par Claude MAINGUY, ordonnateur, après s'être fait présenter les budgets primitifs,

Budget général	Résultat exercice 2012	Opération de l'exercice 2013		Résultats exercice 2013	Total
		Mandats	Titres		
Fonctionnement	260 974.98	1 392 709.28	1 827 548.16	434 838.88	695 813.86
Investissement	-181 033.63	474 257.63	424 828.99	- 49 428.64	- 230 462.27

Budget Lotissement	Résultat exercice 2012	Opération de l'exercice 2013		Résultats exercice 2013	Total
		Mandats	Titres		
Fonctionnement	28 695.55	83 290.93	54 595.38	-28 695.55	0
Investissement	84 890.50	41 405.38		41 405.38	43 485.12

votent et arrêtent, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2013

Les membres du Conseil municipal, réunis sous la Présidence de Claude MAINGUY, Maire, Après avoir pris connaissance de la comptabilité de l'exercice 2013,

AFFECTENT pour le budget communal l'excédent de fonctionnement de 695 813.86 euros de la façon suivante : 430 293.27 euros pour couvrir les besoins de la section d'investissement et 265 520.59 euros reportés sur la section de fonctionnement.

AFFECTENT pour le budget lotissement l'excédent d'investissement de 43 485.12 euros en report à la section d'investissement.

Vote des taux de fiscalité 2014

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, de maintenir les taux actuellement en vigueur. Les taux sont ainsi fixés pour 2014 : taxe d'habitation à 16.70 %, taxe foncière bâti à 22.86 %, taxe foncière non bâti à 49.44 %.

Vote du budget 2014 - Commune

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2014 présenté par article. La section de fonctionnement est équilibrée à 2 000 020.59 euros et la section d'investissement à 1 039 988.67 euros.

Section de fonctionnement - Commune

Dépenses	
60. achats et variations de stocks	199 550.00
61. services extérieurs	191 400.00
62. autres services extérieurs	54 950.00
63. impôts taxes	22 250.00
012. charges du personnel	699 745.00
65. autres charges de gestion	230 950.00
66. charges financières	71 150.00
67. charges exceptionnelles	1 800.00
022. dépenses imprévues	87 325.59
023. virement section investissement	440 900.00
TOTAL	2 000 020.59
Recettes	

70. revenus de gestion	136 000.00
72. travaux en régie	15 000.00
73. impôts et taxes	883 500.00
74. dotations - subventions	490 000.00
75. autres produits de gestion	84 300.00
77. Produits exceptionnels	500.00
014. atténuation de charges	85 500.00
002. résultat de fonctionnement	265 520.59
TOTAL	2 000 020.59

Section d'investissement - Commune

Dépenses	
01. résultat investissement reporté	230 462.27
020. dépenses imprévues	50 520.00
164. remboursement capital des emprunts	155 900.00
2031. Etudes	26 100.00
205. Licence informatique + cadastre	4 200.00
213. constructions	357 670.00
215. installations - matériel et outillage techniques	192 248.00
218 autres immobiliers	4 420.00
Opérations d'ordre	
21311-041 – amortissement études antérieures	3468.40
213-042 – travaux en régie	15 000.00
TOTAL	1 039 988.67
Recettes	
1068. excédent de fonctionnement capitalisé	430 293.27
10222. fonds de compensation TVA	48 117.00
10226. Taxe d'aménagement	9 000.00
021. prélèvement sur fonctionnement	440 900.00
1322. subvention Région	94 610.00
1323. subvention Département	13 600.00
Opérations d'ordre	
2031-041 –amortissement études	3 468.40
TOTAL	1 039 988.67

Vote du budget 2014 - Lotissement

La section de fonctionnement est équilibrée à 43 485.12 euros et la section d'investissement à 34 785.12 euros.

Section de fonctionnement

Dépenses	
6045. Etudes prestations de services	36 985.12
66111. Intérêts emprunts	6 500.00
023. Virement à la section d'investissement	
TOTAL	43 485.12
Recettes	
7133. variation des en-cours de production	43 485.12
TOTAL	43 485.12

Section d'investissement

Dépenses	
3355. Stocks	43 785.12
TOTAL	43 785.12
Recettes	
001. Excédent d'investissement reporté	43 785.12
TOTAL	43 785.12

Fixation du loyer 8, rue de la Vallée

Les membres du Conseil municipal DECIDENT de fixer le tarif de location du logement 8 rue de la Vallée (PLAI) à 455 € par mois à compter du 1^{er} mars 2014, selon un barème lié au PLAI.

Demande d'admission en non valeur

Le Conseil municipal ACCEPTE la demande de mise en non valeur formulée par la Trésorerie d'Angers concernant une taxe locale d'équipement non recouvrée d'un montant de 334 €.

Adhésion au contrat groupe « risques statutaires » souscrit par le centre de gestion

Satisfait du principe du contrat groupe actuel, le Conseil municipal DECIDE de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1^{er} janvier 2015.

Relevés GrDF – Mise à disposition de points de comptage

GrDF souhaite mettre en place des systèmes de comptage à la mairie, à l'église et au stade au travers du projet « compteurs communicants gaz » (mise à disposition plus fréquente de données de consommation, facturation sur index réels). Les membres du Conseil municipal, considérant que ces dispositifs ne semblent pas se justifier, décident de surseoir à la décision.

Appel à la solidarité formulée par l'AMF du Var suite aux intempéries

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide de 300 € à l'association des Maires du Var pour faire face aux intempéries survenues le 19 janvier 2014 dans le Var.

État des investissements réalisés au cours du mandat 2008-2014

Un montant de 3 526 03.30 € a été engagé, financé à hauteur de 24 % par des subventions et dotations, 24 % par emprunt, 19 % par FCTVA, 33 % par autofinancement. La dette, quant à elle, est passé de 730,78 €/habitant au 1^{er} janvier 2009 à 694.62 € au 1^{er} janvier 2014.

À l'occasion de la fin de mandat, Claude MAINGUY, maire, souligne l'importance du travail réalisé pour doter La Ménitré des services et animations qui rendent la commune agréable à vivre. Il remercie les membres du Conseil municipal et l'équipe du personnel communal.

Fournitures d'étiquettes élections

Le Conseil municipal décide de fournir les étiquettes du fichier électoral aux listes candidates aux élections municipales et fixe le tarif à 0.35 € la planche d'étiquettes.

Claude MAINGUY
Maire,